

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 22.

Prix du numéro, 7 centins. — Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 31 MAI 1877

SOMMAIRE

Correspondance européenne, par G. A. Drolet. — Richesse comparée des nations protestantes et catholiques, par L. O. David. — L'ablégat pontifical en Canada. — Nos gravures : Charles-François Gounod ; La ville de Kars ; Fabrication du sucre d'érable ; Ouverture de l'Exposition permanente à Philadelphie ; Accident de chemin de fer. — A propos d'artigraphes, par Benjamin Sulte. — Un discours. — Le Sorcier du Mont Granier (suite). — Revue de la semaine, par A. Gélinas. — Choses et autres. — Mort et vivant. — Faits divers. — Variétés. — Le jeu de Dames. — Les échecs.

NOS GRAVURES : Charles-François Gounod : Ouverture de l'Exposition permanente de Philadelphie ; La guerre d'Orient : La ville de Kars ; Grand accident de chemin de fer, près Danville, Québec ; Fabrication du sucre d'érable en Canada ; Vue de la Baie du Tonnerre, Lac Supérieur ; La guerre d'Orient : Hobart Pacha courant le blocus sur le Danube.

CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

Paris, le 11 mai 1877.

J'ai sacrifié, la semaine dernière, le plaisir de m'entretenir avec vos indulgents lecteurs, à celui d'assister aux séances de la Chambre des députés, à Versailles.

Pendant les cinq semaines de vacances pascuales, que s'étaient généreusement votées les représentants du peuple, le fanatisme républicain et anti-religieux avait travaillé le ministère. Prenant occasion des lettres pastorales des évêques de Nivers et de Nîmes, revendiquant l'indépendance du Saint-Siège, la presse radicale avait chauffé à blanc ses partisans et interpellé le gouvernement sur les manifestations ultramontaines.

De son côté, la presse conservatrice se plaignait des entraves que les ministres de l'Intérieur et des Cultes apportaient à la liberté d'action des évêques et des cercles catholiques. On voulait aussi interpellier le gouvernement pour qu'il cessât de gêner le libre exercice du culte catholique.

La journée promettait d'être intéressante. La partie qui se jouait était corsée, et les joueurs de premier ordre : MM. Jules Simon, Gambetta et Leblond d'un côté, et MM. de Mun et Keller de l'autre.

Le premier de mai, après la lecture du procès-verbal, M. Leblond, président de l'Union républicaine, déposa entre les mains de M. Grévy une demande d'interpellation, à laquelle M. Simon répondit, remettant la discussion au jeudi suivant.

M. le comte de Mun monta aussitôt à la tribune et déposa aussi une interpellation au président du Conseil, au nom des catholiques de France, se plaignant de l'ingérence des autorités civiles dans leurs affaires spirituelles. M. Simon renvoya sa réponse au même jour.

Versailles avait retrouvé, ce jour-là, une teinte de son ancienne splendeur. Les trains arrivaient chargés de députés, de sénateurs, de journalistes, et de curieux, qui tous prenaient le chemin de la Chambre. Il y eut à peine quorum au Sénat pour ajourner la séance. Une véritable première !

Les dames avaient accaparé le plus de billets possible, et les tribunes regorgeaient de jolis minois, de toilettes printanières, de fraîches coiffures, où le jaune et le vert tendre, les deux couleurs à la mode, formaient les plus agréables fouillis de fleurs que l'on pût désirer.

M. Grévy prit son siège à deux heures et demie, et tout aussitôt l'ennuyé M. Leblond commença son réquisitoire contre les catholiques. Il passa en revue toutes les atrocités que commettent les prêtres chargés de l'instruction du troupeau, en

mettant entre les mains des enfants de petits livres qui parlent de prétendus miracles, etc.

M. Leblond se plaignit amèrement de ce que le clergé eût une si large part dans l'éducation, et il ajouta :

Dans cet enseignement à tous les degrés, on dénature l'histoire, on calomnie l'esprit moderne et le sentiment national, on apprend à l'enfant la soumission absolue devant toutes les autorités, on lui apprend à ne les discuter jamais. On lui met entre les mains des livres qui contiennent ces principes et leur enseignent les plus affligeantes superstitions, un véritable fétichisme.

M. Leblond essaya ensuite de démontrer que les évêques de France voulaient entraîner leur pays dans une guerre contre l'Italie, et, s'adressant au gouvernement, qu'il somma de déclarer ce qu'il entendait faire, il conclut :

Le moment est venu d'agir ; on sait comment des communications bienveillantes ont été accueillies par le dédain ; le gouvernement est armé contre cette phalange. Il peut entraver le développement irrégulier des cercles catholiques. Et s'il se produit des provocations contre l'étranger, il faut appliquer les lois générales. Plus un homme est haut placé, plus il doit être puni sévèrement. Les évêques sont des fonctionnaires, ils sont d'autant plus coupables et sans excuse légitime. Il y a un véritable complot contre lequel il faut appliquer la loi, rien que la loi, mais toute la loi.

M. Leblond est très-âgé, a la voix très-faible, et comme il lut beaucoup de documents à voix basse, il rata complètement son effet et ne réussit guère à enflammer M. Jules Simon, qui fit à son tour l'ascension de la tribune.

Tout d'abord doux, uni, onctueux comme une surface huileuse sur laquelle tout glisse, M. Jules Simon enfle petit à petit le volume de sa voix, gonfle ses périodes, et finit par donner une allure tout à fait agitée à son discours.

Le président déclare que si des articles injurieux pour les gouvernements étrangers ont paru, les hommes qui les ont écrits en sont seuls responsables. On ne peut imputer ces mauvaises actions ni à un grand parti, ni au gouvernement, qui les répudierait hautement si c'était nécessaire, et contre lesquelles il saura user au besoin de toutes les forces de la loi.

M. Simon ajoute que le gouvernement ne tolérerait aucune attaque contre le culte catholique ; il a le devoir d'assurer la liberté de conscience et de faire jouir tous les catholiques de leurs droits. Il professe pour la religion catholique un respect sincère. Il serait profondément regrettable que les querelles religieuses vinssent s'ajouter aux dissensions qui existent dans le pays, mais ce n'est pas la religion qui est en cause. Il s'agit uniquement de quelques personnalités.

M. Simon termina par les paroles suivantes :

Il convient d'ajouter que ces manifestations étaient l'œuvre d'une infime minorité. L'immense majorité des catholiques les a regrettées comme contraires aux vrais intérêts de l'Eglise. Une lettre de M. le comte de Chambord, écrite en 1867, exprimait cette pensée que les évêques devaient s'abstenir de mêler les choses de la politique à celles de la religion.

Le gouvernement fera donc observer rigoureusement les lois du pays. Il les fera observer par tout le monde avec une volonté inflexible et par des actes. S'il a commencé par des lettres bienveillantes, c'est parce qu'il veut la paix ; c'est parce qu'il veut que l'on fasse le sacrifice de ses passions à un intérêt supérieur. Ce n'est pas qu'il existe un danger spécial pour la France, mais la paix de l'Europe a besoin de la sagesse de toute l'Europe. Il faut donc écarter toutes les causes de discorde. Le gouvernement

veillera à ce que cette règle du patriotisme ne soit méconnue par personne.

Voilà ce qu'a fait le gouvernement, et tels sont ses sentiments. Il ne manquera pas de fermeté dans l'accomplissement de sa tâche, et fera courber toutes les têtes sous le niveau de la loi.

Après ces déclarations, que vous trouverez en Canada pour le moins violentes, on aurait dû voter la clôture et passer à l'ordre du jour pur et simple. Le coup porté à la liberté religieuse était déjà assez rude, pour que les républicains se montrassent bons princes dans leur triomphe. Mais pas du tout. Ces messieurs n'étaient pas contents de M. Simon. On l'avait trouvé anodin, insipide, sans fermeté, et il fallait mieux que ça. Aussi, le véritable leader de la Chambre, M. Gambetta, monta-t-il à la tribune pour demander que la discussion fût renvoyée au lendemain : ce qui fut accordé.

C'était le grand jour. Encore plus de monde que la veille, si c'est possible. M. Gambetta, qui avait fait plus d'une grimace pendant le boniment de M. Simon, à chaque phrase un peu respectueuse du chef du cabinet pour la religion catholique, prit la parole, pour faire la plus épouvantable charge à fond de train contre le catholicisme, qui ait été faite depuis les beaux jours de Castelar en Espagne.

M. Gambetta déclara en commençant qu'il faisait fi de la question religieuse soulevée par M. de Mun, et qu'il n'entendait traiter que la question politique, ressortant du conflit politico-religieux.

Je ne partage pas les opinions religieuses et politiques de M. Gambetta, tant s'en faut ; aussi, je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai enduré pendant ce réquisitoire violent de l'ancien dictateur du quatre septembre, contre le pape, l'Eglise et ses ministres. J'en souffrais d'autant plus, que je voyais la majorité de la Chambre qui, hier, écoutait assez indifféremment les doléances de M. Leblond et les déclarations de M. Simon, se passionner sous la parole ardente de M. Gambetta.

Je n'ai jamais vu ni entendu un orateur mettre autant de chaleur dans son débit, autant d'animation dans ses gestes, manier avec autant d'habileté l'ironie et le sarcasme, que M. Gambetta. Il faut bien rendre à César ce qui appartient à César, tout en regrettant qu'il ne soit pas avec nous.

M. Gambetta est méridional : — son accent ne le trahirait pas, que la pétulance de son tempérament le ferait reconnaître de suite. Il possède certainement le plus beau timbre de voix grave qui fasse aujourd'hui résonner les voûtes de la Chambre d'assemblée. Il est toujours agité sur son siège. Pendant un discours qui se fait à la tribune, pas n'est besoin de lui voir ouvrir la bouche pour savoir ce qu'il pense de l'orateur. Il frappe du poing sur son pupitre, il applaudit avec frénésie, il lève les bras au-dessus de sa tête, il sourit, il rit aux éclats, il calme ses voisins ou les excite de la main et de la voix par ses interruptions ; tout cela, suivant le thermomètre de son enthousiasme ou de son mécontentement.

M. Gambetta monte donc à la tribune, et, pendant une heure, tient la Chambre suspendue à ses lèvres, jusqu'au moment où le fameux Paul de Cassagnac lui tomba une tuile sur la tête, qui se portait bien.

Voici, d'ailleurs, l'extrait même du *Journal Officiel* :

M. Gambetta. — Mais il y eut quelqu'un qui se leva dans cette assemblée pour prononcer un

grand, un mémorable discours, qui restera comme l'œuvre d'une âme de patriote dans une âme de catholique, chose rare ; c'était Mgr. Darboy. (Applaudissements à gauche et au centre. — Réclamation à droite.)

M. le vicomte de Bézal. — La foi inspire le plus pur patriotisme.

M. Gambetta. — Eh bien, aujourd'hui, cherchez, interrogez l'horizon, passez en revue l'épiscopat français ! Où est Mgr. Darboy ?

M. Paul de Cassagnac. — Vous l'avez tué ! (Vives protestations à gauche et cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. Le Provost de Launay. — Si ce n'est pas vous, ce sont vos amis !

M. de Baudry-d'Asson. — Vos amis l'ont fusillé ! Respectez au moins la mémoire de leur victime !

M. Paul de Cassagnac. — Nous sommes catholiques et patriotes, et M. Gambetta nous a tous insultés en venant affirmer le contraire. (Vive agitation.)

Voix à gauche. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. — Je n'ai pas besoin de faire ressortir la gravité et la fausseté de l'imputation que vient de se permettre M. de Cassagnac envers un de ses collègues. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre.) Je le rappelle à l'ordre. (Très-bien !)

M. Paul de Cassagnac. — Et M. Gambetta, quand il dit que les catholiques ne sont pas patriotes !

M. Le Provost de Launay. — Nous nous sommes battus et il ne s'est pas battu !

M. Bourgeois, s'adressant à M. Gambetta. — Vous avez décoré le général Charette ! On peut donc être à la fois patriote et catholique !

M. Granier de Cassagnac. — Monsieur le président, faites votre devoir pour tous !

A gauche. — N'interrompez pas ! — A l'ordre !

M. le président. — Vous pourrez répondre aux appréciations de l'orateur... (Exclamations à droite) ; mais vous n'avez pas le droit de vous permettre contre vos collègues des imputations de la nature de celles que vous venez de faire entendre. (Très-bien ! très-bien !)

M. Paul de Cassagnac. — Nous demandons la justice pour tous !

M. le président. — La première justice à vous rendre est de ne pas vous permettre de proférer des imputations de la nature de celles que vous venez d'adresser à vos collègues !

M. Paul de Cassagnac. — Nous ne laisserons pas insulter les catholiques ! M. Gambetta a dit qu'on ne pouvait pas être patriote et catholique. C'est un mensonge. (Vives rumeurs.)

M. le président. — Si M. Gambetta s'est permis à l'égard de ses adversaires l'appréciation dont vous vous plaignez, il a eu tort... (Ah ! ah ! à droite.)

M. Gambetta. — Mais cela n'est pas exact !

Voix à droite. — Si ! si !

M. Paul de Cassagnac. — Et vous l'avez laissé dire !

Non ! vraiment, vous ne pouvez vous faire une idée du spectacle que présentaient les Chambres françaises pendant le quart-d'heure qui suivit l'apostrophe de Cassagnac à Gambetta, demandant : "Où est Mgr. Darboy ?" — "Vous l'avez tué !" Jamais douche ne tomba plus froide sur la tête chaude d'un méridional comme M. Gambetta. Naturellement, le *Journal Officiel* n'insère que quelques interruptions, que les sténographes saisissent au vol, mais rien ne nous peint la confusion indescriptible qui s'ensuivit. Tous les députés, debout, se montrant le poing, criant, les uns entourant la tribune, vociférant, et Paul de Cassagnac, la moustache retroussée, le nez au vent, calme à son banc, narguant ses ennemis.

Gambetta termina son discours, et la séance fut interrompue pendant une heure, pour que les gauches s'entendissent sur la rédaction d'un ordre du jour.

A la rentrée, M. Jules Simon, voyant le terrain lui glisser sous les pieds, sous le souffle brûlant de Gambetta, se fit interpellé par un compère, à l'occasion d'un article du journal *La Défense*, et remonta à la tribune.

Le philosophe Président joua l'indigna-